

CongoEco

LE BULLETIN D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

DOSSIER

RÉFORMES, INVESTISSEMENT ET CAPITAL HUMAIN

AU CŒUR DE LA TRANSFORMATION
ÉCONOMIQUE DU CONGO

LE CHIFFRE DU MOIS

67 DOLLARS
LE BARIL

Hypothèse budgétaire pour 2026
dans un contexte international
plus favorable.

VIE DE L'UNION

- Rencontre d'UNICONGO avec le FSA
- Déjeuner de la Fédération Éducation & Formation
- Clôture du programme « Basi na Biso »
- Ils nous ont rejoints

ACTUALITÉS

- CNEF
- Réforme du Code du travail
- Ministre de l'Emploi et secteur privé
- PCEC : Le retrait de Bureau Veritas
- Compliance Day AERCO-EROCO
- Économie sociale et solidaire
- Cadre de coopération PNUD

ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

- Financement de l'industrie en zone CEMAC
- Dette publique congolaise T1 2026
- Digitalisation de l'administration fiscale
- Crédit-Bail (leasing) : arme secrète des PME
- Zoom sur un secteur : Agroalimentaire – Cimenterie vs Riz
- Focus Entreprise : Quentin NDEBA
- Zoom sur une institution : L'INS

COIN DE L'EXPERTISE

- Mot de l'expert : L'avènement de la ZLECAF par Guy Gervais BOUANGA
- Bon à savoir : Le mentorat en entreprise par Nelly SABOGA

JUILLET
2026

#21

Projet d'extension MÔLE EST



27 HECTARES
de terre-plein

750M
de quai

-17M
de tirant d'eau

+900
emplois

Môle Est : Congo Terminal prévoit la création de 900 emplois supplémentaires

Depuis le démarrage de ses activités en 2009, Congo Terminal, filiale d'Africa Global Logistics (AGL), accompagne le développement du port de Pointe-Noire tout en renforçant progressivement ses équipes.

L'entreprise compte aujourd'hui près de 1 000 collaborateurs, 150 apprentis et accueille chaque mois une centaine de stagiaires. Avec le projet du Môle Est, cette dynamique franchira une nouvelle étape.

La nouvelle plateforme portuaire devrait permettre la création de 900 emplois supplémentaires, principalement au bénéfice des jeunes congolais.

Ces recrutements concerneront notamment les métiers de l'exploitation, de la maintenance et les fonctions supports, tout en offrant de nouvelles perspectives d'évolution aux collaborateurs

déjà engagés au sein de l'entreprise.

Au-delà des recrutements, Congo Terminal place la formation au cœur de son engagement. À travers ses programmes d'apprentissage, ses partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur et l'accueil régulier de stagiaires, l'entreprise contribue à transmettre des compétences techniques exigeantes adaptées aux besoins du secteur portuaire et logistique.

« Avec le Môle Est, nous voulons créer des opportunités concrètes pour la jeunesse congolaise et accompagner la montée en compétences de nos équipes. Ce projet illustre notre volonté de contribuer durablement au développement économique du Congo, en investissant dans l'emploi local et la formation des talents » déclare Aristide NDJAWÉ, Directeur des Ressources Humaines Congo Terminal.

Le Môle Est associera performance opérationnelle et impact social. En renforçant les capacités portuaires, le projet contribuera à soutenir l'activité économique nationale tout en favorisant l'insertion professionnelle et le développement de compétences locales dans des métiers essentiels à la chaîne logistique.

À travers cette extension, Congo Terminal confirme son rôle de partenaire de long terme du développement portuaire congolais et son engagement en faveur d'une croissance porteuse d'emplois, de compétences et d'opportunités pour le pays.





Par Nancy CHENARD
Secrétaire générale exécutive
d'UNICONGO

Le pays s'apprête à franchir une étape importante dans la modernisation de son administration avec le projet de réaménagement de la journée continue de 08h00 à 15h00 (en lieu et place des 07h-14h actuel), examiné dans le cadre de la Commission Nationale Consultative du Travail (CNCT), à laquelle Unicongo a participé, sous la présidence du Ministre d'État, Monsieur Pierre MABIALA. Au-delà d'un simple ajustement des horaires administratifs, cette réforme ouvre une réflexion plus large sur l'organisation du travail, la qualité du service public et l'amélioration du climat des affaires. Si elle est accompagnée des mesures nécessaires, elle pourrait constituer un levier supplémentaire pour renforcer la compétitivité de l'économie congolaise et améliorer les relations entre l'administration et le secteur privé.

Une réforme en phase avec les réalités du terrain

Depuis plusieurs années, les horaires de l'administration ne correspondent plus aux réalités de Brazzaville et de Pointe-Noire. L'étalement urbain, les difficultés de mobilité et la congestion des transports rendent souvent difficile le respect d'une prise de service fixée à 07h00. En adaptant les horaires à ces réalités, l'État fait le choix d'une administration davantage tournée vers l'efficacité. L'objectif est de favoriser une présence plus régulière, la ponctualité des agents et par conséquent une meilleure prévisibilité pour les usagers. Pour les entreprises, cette prévisibilité constitue un élément essentiel du climat des affaires. Une administration dont les horaires sont effectivement respectés facilite les démarches administratives, réduit les délais d'attente et améliore la confiance entre les secteurs public et privé.

Une opportunité pour fluidifier les échanges avec l'administration

Les effets les plus visibles de cette réforme pourraient concerner les administrations en contact direct avec le secteur privé, notamment les régies financières et les services des douanes. Bien que le texte prévoit le maintien d'horaires adaptés dès 07h00 pour certains secteurs critiques, le basculement vers une fermeture à 15h00 au lieu de 14h00 constitue une opportunité majeure pour le commerce transfrontalier. Le secteur privé, via UNICONGO, l'a souligné : le décalage d'une heure en après-midi est un « avantage pratique » pour les usagers. Dans la logistique portuaire ou aéroportuaire, chaque heure compte. Une douane qui reste opérationnelle jusqu'à 15h00 permet de fluidifier le dédouanement des marchandises arrivées en fin de matinée, évitant ainsi des frais de magasinage ou de surestaries qui s'accumulent lorsque les dossiers sont renvoyés au lendemain.

Au-delà de cet avantage immédiat, une meilleure synchronisation entre les horaires des administrations, les opérateurs et des banques contribuerait à fluidifier la circulation des marchandises et à renforcer l'attractivité économique du Congo. Dans un environnement régional de plus en plus concurrentiel, la performance logistique constitue un facteur déterminant de compétitivité.

Une réforme qui appelle une vision plus globale

Pour produire pleinement ses effets, cette évolution devra toutefois s'accompagner d'une réflexion plus large sur la cohérence de l'organisation du travail. La question se pose notamment pour les Établissements Publics à caractère Administratif (EPA). Ces structures cohabitent avec deux régimes : les fonctionnaires (soumis aux 35h/sept heures par jour) et les contractuels (soumis aux 40h du Code du travail). Plus largement, UNICONGO estime que cette réforme pourrait constituer la première étape d'une modernisation plus ambitieuse des relations entre l'administration et les entreprises. À ce titre, plusieurs pistes mériteraient d'être examinées :



- une meilleure harmonisation des horaires entre les administrations, les entreprises et les établissements financiers afin de faciliter les échanges ;
- le maintien d'une amplitude horaire adaptée pour les services stratégiques tels que les douanes, les impôts ou les guichets administratifs accueillant le public ;
- l'accélération de la dématérialisation des procédures afin que les gains de temps liés aux nouveaux horaires se traduisent par une réduction effective des délais de traitement ;
- la mise en place d'une évaluation de cette réforme après plusieurs mois d'application afin d'en mesurer les effets sur la qualité du service public et sur le climat des affaires.

Cette approche s'inscrirait dans la dynamique engagée par plusieurs pays africains, tels que le Rwanda, le Maroc, la Côte d'Ivoire ou encore le Sénégal, ont déjà adopté des horaires de travail harmonisés entre les secteurs public et privé afin d'améliorer l'efficacité administrative et la compétitivité.

Faire du temps un facteur de performance

Le réaménagement des horaires constitue un signal positif de modernisation de l'action publique. Il traduit une volonté d'adapter le fonctionnement de l'administration aux réalités économiques et sociales du pays. Pour autant, les horaires ne constituent qu'un levier parmi d'autres. Les bénéfices attendus seront pleinement perceptibles s'ils s'accompagnent d'une simplification des procédures, d'une accélération de la digitalisation des services publics et d'une amélioration continue de la qualité de l'accueil des usagers. Le secteur privé se tient prêt à accompagner cette dynamique. Car au-delà des horaires, c'est bien la fluidité des échanges entre l'administration et les entreprises qui conditionnera durablement l'attractivité du Congo, la compétitivité de son économie et sa capacité à réussir sa transformation industrielle. ■



Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo

ECOUTER • PARTAGER • AGIR



PILIER DE L'ÉCONOMIE CONGOLAISE

Siège social Brazzaville
Tours Jumelles de Mpila
(18^e étage, Tour Business Center)

Bureau de Pointe-Noire
26, Avenue du Havre, Zone Industrielle Route BI

+242 06 841 04 07 | +242 06 629 59 06 | secretariat@unicongo.cg

www.unicongo.cg



CNEF DU 13 JUILLET 2026

ENTRE OPTIMISME ET ASPHYXIE DU SECTEUR PRIVÉ



Le Comité National Économique et Financier (CNEF), présidé par le ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public, Monsieur Christian YOKA, s'est réuni le 13 juillet 2026 en présence du ministre du Développement Industriel, des Zones économiques spéciales et de la Promotion du secteur privé, Monsieur Michel DJOMBO, dans un contexte que les notes officielles inscrites à l'ordre du jour qualifient de « dynamique ».

Si le tableau macroéconomique présenté par la Banque Centrale affiche une croissance de l'Indice Composite des Activités Économiques (ICAE) de 10,6 % au premier trimestre 2026, le regard du secteur privé est nettement plus nuancé. Derrière les chiffres flatteurs portés par l'extraction pétrolière se cache une économie réelle en proie à des goulots d'étranglement structurels et à un assèchement du financement productif.

Le mirage des chiffres : une croissance qui ne profite pas à tous

Le CNEF se félicite d'une hausse de la production de pétrole brut de 9,8 % et d'une envolée des cours à 85,7 dollars le baril. Pour l'État, c'est une aubaine ; pour l'entrepreneur local, c'est un écran de fumée. Pendant que le secteur extractif jubile, les piliers de la diversification s'effondrent. La production de grumes s'est contractée de 62,7 % suite à la fin des dérogations d'exportation, et les mines solides ont vu leur production de cuivre chuter de 68,2 %.



Par ailleurs, le « mur logistique » est devenu une réalité physique : le transport ferroviaire de passagers s'est évaporé avec une chute de 99,8 %, tandis que le fret de marchandises a reculé de 52 %. Comment parler de croissance quand la colonne vertébrale du transport national est en état de mort cérébrale ? Le secteur privé subit ici une véritable « taxe de l'ombre », contraint de pallier les défaillances de l'État par des solutions logistiques coûteuses qui érodent les marges.

Le piège du financement : l'effet d'éviction en marche

L'analyse de la note sur le financement de l'économie révèle une situation paradoxale. Certes, les crédits bruts au secteur privé ont augmenté de 15,2 %, cependant il convient d'émettre des réserves à cette analyse. Les crédits à long terme, seuls capables de soutenir l'investissement industriel, ne représentent que 2,4 % (43,8 milliards de FCFA) du total et ont même reculé de 3,3 % (45,4 milliards de FCFA) par rapport à l'année précédente à la même période. Ce déficit de prêts à long terme est un frein

direct à la diversification économique, car ces financements sont jugés « indispensables pour soutenir l'investissement productif ». Sans accès à des capitaux sur plus de cinq ans, les entreprises peinent à financer des infrastructures lourdes ou des usines de transformation, ce qui maintient le pays dans une économie de services et de négoce.

Les banques financent la survie mais refusent de financer le futur

Pourquoi cette frilosité ? La réponse se trouve sans l'ombre d'un doute dans l'appétit insatiable du Trésor Public. En effet, l'État a levé 611,3 milliards de FCFA au premier trimestre 2026, soit une hausse de 58,8 % en un an. Le système bancaire détient désormais 83,37 % des titres publics congolais. Le constat du secteur privé est sans appel : cet attrait des banques pour les titres d'État se fait au détriment du financement des entreprises. L'État « aspire » la liquidité disponible, poussant même les taux des Obligations du Trésor (OTA) à des niveaux records de 11,14 %, rendant le crédit privé mécaniquement plus cher et plus rare.

L'inflation structurelle : le prix de l'incurie énergétique

Alors que l'inflation est restée modérée à 1,4 % début 2026, les perspectives pour la fin d'année pointent vers 3,4 %, dépassant la norme communautaire. Le secteur privé souligne que cette hausse n'est pas qu'importée : elle est le fruit des perturbations persistantes dans la fourniture d'électricité et de carburant. De plus, la masse monétaire augmente légèrement (+1,9 %), mais cette hausse est artificiellement gonflée par les exigences des banques qui imposent aux entreprises des garanties en espèces liquides (dépôts à terme) avant tout octroi de crédit. C'est une double peine pour le chef d'entreprise : une liquidité bloquée et un coût de l'énergie incontrôlable.



Sortir de la gestion comptable pour entrer dans la réforme réelle

Le CNEF préconise, avec une certaine prudence, de diversifier la base des investisseurs et d'allonger les maturités de la dette. Pour le secteur privé, ces mesures sont nécessaires mais insuffisantes. Tant que l'État ne s'attaquera pas au coût de l'énergie et à la réhabilitation du rail, et tant qu'il continuera d'évincer les PME du marché du crédit pour financer son propre train de vie à des taux dépassant les 10 %, la « dynamique ascendante » vantée par les rapports ne sera qu'un concept statistique sans lendemain pour les entrepreneurs du pays. ■

RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL ET MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

La CNCT ouvre une nouvelle étape pour l'économie congolaise



La réforme du Code du travail congolais franchit une étape décisive. Réunie les 14 et 15 juillet 2026, la Commission nationale consultative du travail (CNCT), présidée par le ministre d'État, ministre de la Fonction publique, du Travail et du Dialogue social, Monsieur Pierre MABIALA, a poursuivi l'examen de l'avant-projet de loi portant Code du travail.

Gouvernement, organisations d'employeurs, syndicats, magistrats et experts ont procédé aux derniers arbitrages avant la transmission du texte aux institutions compétentes.

Cette première session de la nouvelle mandature gouvernementale traduit la volonté des pouvoirs publics de renforcer le dialogue social, d'améliorer le climat des affaires et d'adapter le droit du travail aux mutations économiques.

Une réforme engagée depuis plusieurs années

Cette session s'inscrit dans un processus engagé depuis plusieurs années, marqué par de nombreuses consultations avec les ministères, les partenaires sociaux et les spécialistes du droit du travail.



UN DROIT DU TRAVAIL AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ

Au-delà de la réforme juridique, l'objectif est de bâtir un environnement de travail plus moderne, plus prévisible et plus attractif pour l'investissement, tout en consolidant le dialogue social et la protection des travailleurs.

Ces échanges ont permis d'améliorer la cohérence du texte afin de concilier protection des travailleurs, compétitivité des entreprises, investissement et emploi décent.

Une procédure de référé social modernisée

L'une des principales innovations concerne l'introduction d'une procédure de référé social permettant au président du tribunal du travail de statuer rapidement lorsqu'une situation urgente l'exige.

Les débats ont porté sur l'encadrement des pouvoirs du juge, la distinction entre urgence et extrême urgence, ainsi que la possibilité de tenir des audiences en dehors des horaires habituels. UNICONGO a proposé de préciser les conséquences d'un dépassement des délais impartis au juge et de rappeler qu'une irrégularité procédurale ne devrait pas entraîner automatiquement la nullité d'une ordonnance. Les participants ont également retenu un compromis portant le délai d'appel de trois à cinq jours ouvrables, conciliant célérité et respect des droits de la défense. La conservation électronique des décisions judiciaires figure également parmi les recommandations destinées à moderniser la justice sociale.

Un nouveau dispositif pour les conflits collectifs

La CNCT a examiné la réforme du règlement des conflits collectifs. Constatant que la Commission de recommandation prévue par le Code actuel n'a jamais réellement fonctionné, le Gouvernement propose de renforcer le rôle du ministre chargé du Travail lorsque les procédures de conciliation échouent. Les représentants des employeurs ont plaidé pour une terminologie plus conforme à la réalité du dispositif. Un consensus s'est finalement dégagé en faveur d'un mécanisme plus simple, reposant sur le renforcement des prérogatives ministérielles.

Fonction publique : une journée continue réaménagée

La CNCT a également validé un projet de décret réorganisant les horaires de travail dans les administrations publiques. Le texte maintient la durée légale de 35 heures hebdomadaires et instaure une journée continue de 8h00 à 15h00, avec une pause de 30 minutes entre 12h00 et 12h30, en remplacement de l'ancien horaire de 7h00 à 14h00. Cette réforme vise à améliorer la ponctualité et l'efficacité des services publics tout en tenant compte des contraintes de mobilité. Les secteurs stratégiques, notamment les douanes, les régies financières, la santé et l'éducation, conserveront des horaires adaptés dès 7h00.

Les attentes du secteur privé

Le secteur privé a salué ce réaménagement tout en appelant à clarifier la situation des établissements publics administratifs, où coexistent fonctionnaires et salariés contractuels. Une harmonisation des règles apparaît nécessaire afin d'éviter toute insécurité juridique. Le décalage de la fermeture de certains services, notamment les douanes, jusqu'à 15h00 devrait également faciliter les formalités administratives des entreprises et le traitement des marchandises.

Un levier pour la compétitivité

La réforme du Code du travail et la modernisation de la fonction publique constituent deux chantiers majeurs pour renforcer la compétitivité du Congo. En modernisant la justice sociale, en améliorant le règlement des conflits et en adaptant l'organisation administrative aux réalités actuelles, les autorités entendent offrir un environnement plus sécurisé aux investisseurs tout en consolidant la protection des travailleurs. Si quelques ajustements restent attendus avant l'adoption définitive du texte, cette session de la CNCT marque une étape importante et confirme le rôle central du dialogue social dans la construction d'un cadre professionnel moderne, équilibré et favorable au développement économique. ■



LE GOUVERNEMENT ET LE SECTEUR PRIVÉ RENFORCENT LEUR DIALOGUE À POINTE-NOIRE

À l'occasion de sa visite de travail à Pointe-Noire, le 17 juillet 2026, le ministre de l'Emploi, de l'Entrepreneuriat et de la Formation qualifiante a rencontré les acteurs économiques, les organisations patronales, les étudiants et les demandeurs d'emploi. Cette rencontre, placée sous le signe du dialogue et de la concertation, visait à renforcer la collaboration entre les pouvoirs publics et le secteur privé afin d'améliorer durablement le fonctionnement du marché de l'emploi.

Dans son mot de bienvenue, le secteur privé a rappelé son rôle moteur dans la création de richesses et d'emplois. Les représentants des entreprises ont salué cette initiative de concertation tout en appelant à une accélération des réformes visant à améliorer le climat des affaires. Ils ont souligné qu'un environnement économique plus favorable constitue une condition essentielle pour stimuler l'investissement productif et créer davantage d'emplois durables.

Une meilleure organisation du marché du travail

Les échanges ont principalement porté sur la mise en œuvre de la circulaire relative à la priorité d'accès des Congolais à certains emplois et à la mise en conformité des employeurs. Le ministre a tenu à rassurer les entreprises en précisant que cette mesure ne vise pas à limiter leur développement, mais à mieux organiser le marché du travail et à renforcer la transparence des recrutements. L'objectif est de concilier la promotion des compétences nationales avec les besoins réels des entreprises en personnel qualifié. Dans ce cadre, les employeurs devront désormais déclarer leurs offres d'emploi auprès de l'Agence congolaise pour l'emploi (ACPE), qui disposera d'un délai de sept jours ouvrables pour proposer des candidats correspondant aux profils recherchés.

En l'absence de compétences disponibles sur le marché national, les entreprises conserveront la possibilité de recruter des travailleurs étrangers, conformément à la réglementation en vigueur.

Les préoccupations des entreprises et des demandeurs d'emploi

Cette rencontre a également permis aux participants d'exprimer librement leurs préoccupations. Les entreprises ont notamment évoqué les échanges internationaux de personnel au sein des groupes multinationaux, les critères de transparence appliqués par l'ACPE, la digitalisation des procédures ainsi que les difficultés de recrutement dans certains métiers spécialisés. Les étudiants et les demandeurs d'emploi ont, quant à eux, attiré l'attention sur les difficultés d'insertion professionnelle. Le manque d'expérience, l'insuffisance des stages, les critères d'âge, le recours fréquent aux contrats à durée déterminée et les difficultés d'accès à un premier emploi ont constitué les principales préoccupations soulevées.

Des mesures pour favoriser l'insertion professionnelle

En réponse à ces préoccupations, le ministre a présenté plusieurs mesures destinées à renforcer l'employabilité des jeunes. Les dispositifs de stages seront développés avec l'appui de partenaires techniques et financiers, tandis qu'un projet de décret est en préparation afin d'encourager les entreprises à réserver un quota de stages aux jeunes diplômés. L'ambition affichée est de faciliter la transition entre la formation et l'emploi. Le Gouvernement a également annoncé le lancement d'un portail numérique dédié à l'emploi, à l'entrepreneuriat et à la formation qualifiante. Cette plateforme permettra aux entreprises de publier leurs offres d'emploi, aux candidats de déposer leurs dossiers en



EMPLOI : LE DIALOGUE COMME MOTEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ

Le rapprochement entre l'État, les entreprises et les acteurs de la formation constitue un levier essentiel pour améliorer l'employabilité, renforcer les compétences nationales et soutenir une croissance créatrice d'emplois durables.

ligne et aux services du ministère de disposer de données fiables sur le marché du travail. Cette digitalisation doit contribuer à rendre les procédures plus transparentes, plus rapides et plus accessibles à tous.

Renforcer les contrôles et développer les compétences nationales

Le ministre a enfin annoncé la création prochaine d'une Inspection générale des services du ministère, chargée de renforcer les contrôles sur le respect de la réglementation, notamment dans les entreprises de sous-traitance. Il a également réaffirmé la volonté du Gouvernement d'améliorer la qualité de la formation professionnelle, de lutter contre les structures de formation non conformes et de mieux adapter les compétences des jeunes aux besoins des entreprises. Le développement du capital humain a ainsi été présenté comme un levier essentiel de compétitivité et de croissance.

En clôture des échanges, l'ensemble des participants a réaffirmé que la promotion d'un emploi durable repose sur un partenariat étroit entre l'État, les entreprises et les acteurs de la formation. ■

PCEC

Un rempart normatif pour l'économie congolaise à l'heure de l'intégration régionale

Le Programme Congolais d'Évaluation de la Conformité (PCEC) s'impose désormais comme un outil incontournable de la politique commerciale de la République du Congo. Institué par la loi n° 51-2021 du 31 décembre 2021 portant loi de finances pour l'année 2022, ce programme fixe les conditions d'évaluation de la conformité avant embarquement pour toutes les marchandises destinées au marché national. Son objectif est clair : exiger que chaque cargaison soit munie d'un certificat de conformité (CoC) attestant du respect des normes en vigueur.

Un cheminement marqué par la prudence

L'implémentation du PCEC ne s'est pas faite sans heurts. Initialement prévue pour 2022, l'entrée en vigueur de l'évaluation avant embarquement a été ajournée pour une durée de douze mois par l'arrêté n° 5306 du 5 juillet 2022. Ce report visait sans doute à permettre aux acteurs économiques de s'adapter à cette nouvelle contrainte procédurale. Ce n'est que deux ans plus tard, par l'arrêté n° 5209 du 21 mars 2024, que les activités du PCEC ont été officiellement relancées. Depuis le 19 mars 2024, le certificat de conformité est redevenu obligatoire pour toute expédition dont la valeur FOB est égale ou supérieure à un million (1 000 000) de FCFA.

Le départ de Bureau Veritas, un test pour la crédibilité du dispositif

Le retrait annoncé de Bureau Veritas par la note circulaire n°0249 du Ministre du Développement Industriel, des Zones Économiques Spéciales et de la Promotion du Secteur Privé, Monsieur Michel DJOMBO, marque un tournant pour le Programme congolais d'évaluation de la conformité (PCEC). Car à compter du 31 juillet 2026, le groupe n'acceptera plus de nouvelles demandes de certification dans le cadre du programme congolais.



Par conséquent, dès le 1er août 2026, TÜV Rheinland le nouveau prestataire prendra le relais aux côtés de Cotecna, avec pour mission d'assurer la continuité des contrôles avant embarquement. Au-delà d'un simple changement de prestataire, cette transition constitue un véritable test pour la robustesse du dispositif. La capacité de l'Agence congolaise de normalisation et de la qualité (ACONOQ) à assurer une passation fluide sera déterminante pour préserver la confiance des importateurs et éviter des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement. Plus largement, cet épisode rappelle qu'un programme de contrôle des importations ne peut reposer sur un seul opérateur, mais sur un cadre réglementaire solide, capable de fonctionner indépendamment des prestataires chargés de son exécution.

La nécessité stratégique face à la ZLECAF

L'avènement de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF) rend le PCEC plus nécessaire que jamais. Alors que les barrières tarifaires s'abaissent pour favoriser la circulation des biens, le risque de voir le marché congolais devenir un « dépôt » pour des produits de moins bonne qualité ou contrefaits augmente mécaniquement. Le PCEC agit comme un filtre de souveraineté. En prévenant l'importation de produits non conformes, il protège non seulement la santé et la sécurité des consommateurs, mais assure

également une concurrence loyale pour les industries locales qui, elles, sont soumises à des normes strictes de production.

À noter que les produits du cru ou de l'artisanat traditionnel d'origine communautaire bénéficient d'exemptions, favorisant ainsi l'intégration régionale tout en maintenant un standard de sécurité.

Le regard du secteur privé : Vigilance et conformité

Pour le secteur privé, le PCEC est souvent perçu comme une étape administrative supplémentaire. Cependant, les opérateurs économiques doivent y voir un outil de protection de leurs propres actifs. En s'assurant de la conformité des intrants et des équipements (hors matériel pétrolier et minier spécifique qui bénéficie d'exemptions), les entreprises réduisent les risques industriels et sanitaires. Néanmoins, le patronat doit rester vigilant sur deux points :

- La fluidité : Le passage de Bureau Veritas à TÜV Rheinland ne doit pas engendrer de délais supplémentaires dans la chaîne d'approvisionnement ;
- Le coût : Les frais de certification s'ajoutent aux coûts d'importation. Le secteur privé plaide pour une efficacité maximale des mandataires afin que cette "taxe de conformité" soit compensée par une réduction réelle des litiges liés à la qualité des marchandises.

En définitive, si le PCEC est une contrainte, il est surtout le garant d'un marché assaini, condition sine qua non pour que l'ouverture commerciale du Congo vers l'Afrique ne se traduise pas par un déclin qualitatif de sa consommation intérieure. ■

COMPLIANCE DAY AERCO-EROCO

La conformité comme levier de transformation durable

La culture de la conformité s'impose progressivement comme un pilier essentiel de la gouvernance des organisations, qu'elles soient publiques ou privées. C'est dans cette dynamique que s'est tenue la deuxième édition du Compliance Day AERCO (Aéroports du Congo) - EROCO (Egis Road Operation Congo) le vendredi 10 juillet à l'auditorium de l'Aéroport Maya-Maya, réunissant les acteurs des secteurs aéroportuaire et du transport routier autour d'une ambition commune : promouvoir des pratiques de gestion plus transparentes, responsables et conformes aux exigences nationales et internationales.

Placée sous le thème « Former pour transformer : bâtir une culture éthique et de conformité durable », cette édition a mis en évidence le rôle central de la formation dans la prévention des risques de corruption, le renforcement de l'intégrité institutionnelle et l'amélioration de la gouvernance. Plus qu'une simple obligation réglementaire à laquelle les entreprises seraient assujetties, la conformité apparaît désormais comme un véritable levier de performance, de confiance et de pérennité pour les organisations.

Des échanges autour des enjeux de gouvernance

Tout au long de l'activité, les participants ont pris part à des échanges portant sur les défis liés à l'éthique, à la conformité et à la lutte contre la corruption. Les discussions ont permis de croiser les regards d'institutions publiques, d'autorités de régulation et d'experts spécialisés, favorisant ainsi un dialogue constructif autour des bonnes pratiques à adopter pour consolider les dispositifs de gouvernance.

La formation comme moteur du changement

Dans leurs interventions, les sieurs Marcellus Boniface BONGHO, Directeur général d'AERCO, ainsi que Jean Charles LHOMMÉE, Directeur général d'EROCO, ont notamment insisté sur la nécessité de faire évoluer les comportements à travers la sensibilisation et le développement des compétences. Dans des secteurs aussi stratégiques que les transports et les infrastructures aéroportuaires, où les enjeux économiques, sécuritaires et de service public sont particulièrement importants, la diffusion d'une véritable culture d'éthique et d'intégrité constitue un facteur déterminant pour renforcer la crédibilité des institutions et améliorer leur efficacité.

Des partenariats au service de la bonne gouvernance

Cette deuxième édition a également illustré l'importance des partenariats dans la promotion de la bonne gouvernance. Les organisateurs ont salué la contribution de plusieurs spécialistes, parmi lesquels Anne de Keghel, Laure Russier-Bècle et Céline Candelot, ainsi que celle de l'Académie de la Bonne Gouvernance et du Leadership Anti-Corruption (Côte d'Ivoire) et de la Haute Autorité pour la Lutte contre la Corruption (HALC).



Leurs interventions ont permis d'apporter des éclairages concrets sur les mécanismes de prévention de la corruption, les dispositifs de conformité et les outils permettant d'ancrer durablement les principes éthiques au sein des organisations.

Une dynamique appelée à se pérenniser

Au-delà des échanges techniques, le Compliance Day AERCO-EROCO confirme l'émergence d'une approche préventive de la gouvernance, où la conformité ne se limite plus au respect des règles, mais participe pleinement à la transformation des organisations. En faisant de la formation un moteur du changement, cette initiative contribue à diffuser une culture de responsabilité et d'intégrité indispensable pour relever les défis actuels de la gouvernance publique et privée.

Cette deuxième édition s'inscrit ainsi comme une étape importante dans la consolidation des bonnes pratiques de conformité et témoigne de la volonté des acteurs concernés de faire de l'éthique un véritable facteur de confiance, de performance et de développement durable. ■



UNICONGO S'ENGAGE POUR L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES À TRAVERS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



À l'occasion du troisième regroupement technique du programme Terr'ESS, organisé à Pointe-Noire du 6 au 10 juillet 2026, UNICONGO a franchi une nouvelle étape dans son engagement en faveur du développement économique inclusif en signant un protocole d'accord aux côtés du Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire, de l'Association Internationale des Régions Francophones (AIRF), de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers (CCIAM) de Pointe-Noire et de l'Union Nationale des Opérateurs Économiques du Congo (UNOC). Ce partenariat place la jeunesse et l'économie sociale et solidaire (ESS) au cœur d'une dynamique de développement territorial durable.

L'économie sociale et solidaire, un moteur de croissance inclusive

L'économie sociale et solidaire constitue aujourd'hui un levier reconnu pour répondre à plusieurs défis majeurs : la création d'emplois, l'insertion des jeunes, l'innovation sociale et le développement local. Elle favorise l'émergence d'activités économiques conciliant performance, utilité sociale et ancrage territorial. En réunissant les collectivités locales, les organisations patronales, les chambres consulaires et les partenaires internationaux, le protocole traduit une volonté commune de construire un écosystème favorable à l'entrepreneuriat des jeunes.

Des objectifs concrets pour accompagner les jeunes entrepreneurs

Le partenariat poursuit plusieurs objectifs stratégiques. Il vise notamment à favoriser la création d'emplois, structurer les filières de l'économie sociale et solidaire, renforcer la formation professionnelle et accompagner l'autonomisation économique des jeunes. Pour atteindre ces ambitions, les parties ont retenu trois principes directeurs : la mutualisation des compétences, la transparence dans la gouvernance et la co-construction des projets au service du territoire.

Le rôle d'Unicongo : mobiliser les entreprises et promouvoir le mentorat

Dans cette démarche, UNICONGO apporte une contribution concrète en mobilisant le secteur privé autour de projets à fort impact social. Le protocole prévoit notamment de faciliter la mise en relation entre les porteurs de projets et les entreprises adhérentes afin de mobiliser les initiatives de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Il prévoit également la mise en œuvre d'un programme de mentorat, grâce auquel des dirigeants d'entreprise accompagneront de jeunes entrepreneurs sociaux dans la structuration de leurs projets, le développement de leurs compétences managériales et l'accès à des réseaux professionnels.

Le mentorat, un accélérateur de réussite entrepreneuriale

Le mentorat constitue un puissant accélérateur de réussite. Au-delà de l'apport de conseils techniques, il permet de transmettre l'expérience des chefs d'entreprise, d'aider les jeunes entrepreneurs à éviter certains écueils, de renforcer leur crédibilité auprès des partenaires financiers et de favoriser la pérennité de leurs activités. Cette proximité entre les acteurs économiques expérimentés et les nouvelles générations contribue également à développer une véritable culture entrepreneuriale fondée sur l'innovation, la responsabilité et la création de valeur.

Une gouvernance structurée pour garantir les résultats

Le protocole prévoit une gouvernance claire afin d'assurer l'efficacité des actions engagées. Une feuille de route pluriannuelle définira les objectifs, les activités, les responsabilités de chaque partenaire, les résultats attendus ainsi que les indicateurs de performance. Un comité de pilotage assurera la coordination générale du partenariat, tandis qu'un comité technique suivra régulièrement l'avancement des projets et évaluera les résultats obtenus.

Le secteur privé, acteur du développement territorial

En s'associant à cette initiative, UNICONGO réaffirme sa conviction que le secteur privé a un rôle essentiel à jouer dans la promotion d'une croissance inclusive. Au-delà de sa mission de représentation des entreprises, l'organisation entend contribuer activement au développement des compétences, à l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs et au renforcement du dialogue entre les acteurs publics et privés. ■

Cadre de cocréation du programme de coopération PNUD-Congo 2027-2031

Les fondements d'une nouvelle dynamique de transformation économique

L'élaboration du nouveau cadre de cocréation du programme de coopération entre le Gouvernement de la République du Congo et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour la période 2027-2031 marque une étape importante dans la définition des priorités nationales de développement. Fruit d'une démarche participative associant les administrations publiques, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, la société civile et les agences des Nations Unies, ce nouveau cycle s'inscrit dans la continuité du Cadre de coopération 2020-2026 tout en répondant aux nouveaux défis économiques, sociaux et environnementaux en pleine expansion.

Les enseignements du cadre 2020-2026

Le cycle 2020-2026 a permis d'accompagner plusieurs réformes structurantes : 86 812 490 de dollars US de fonds mobilisés pour la mise en œuvre des priorités nationales touchant 745.048 bénéficiaires dont 60% des femmes et des filles et 70% des jeunes. Plusieurs domaines ont été impactés notamment en matière de santé avec 694 777 personnes ayant bénéficié d'un meilleur accès aux soins de santé, de gouvernance et de pilotage stratégique, d'innovation numérique avec 308 jeunes accompagnés pour développer des solutions innovantes, de renforcement institutionnel et humain, 11 310 acteurs qui ont renforcé leur compétence pour améliorer leur performance institutionnelle et la qualité des services publics, d'équipements, et d'intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD). Cependant, ces travaux d'évaluation ont toutefois remis en évidence des défis persistants marqués par une économie encore fortement dépendante des hydrocarbures, une asphyxie budgétaire et de surendettement,



une insécurité alimentaire chronique, une mobilisation encore limitée des investissements privés.

Des priorités recentrées sur les territoires et le capital humain

Le futur cadre ambitionne d'aller plus loin en privilégiant une approche territorialisée du développement. Basée sur une analyse constructive du cadre précédent, ces assises de cocréation ont retenu des priorités axées pour renforcer la gouvernance locale, les infrastructures territoriales, le développement du capital humain et la participation des jeunes aux politiques publiques. Ainsi, l'impact attendu de celui-ci repose principalement sur la mise en œuvre de ces projets afin de contribuer à améliorer l'environnement des affaires, renforcer les capacités des collectivités territoriales, favoriser une meilleure planification des investissements et créer un écosystème plus propice à l'entrepreneuriat et à l'innovation. En plaçant les territoires au cœur de l'action publique, il ouvre également des perspectives pour une croissance plus équilibrée entre les départements et une meilleure valorisation des potentialités locales.

Les chantiers stratégiques du cycle 2027-2031

Les chantiers les plus structurants concerneront la diversification économique, la transition écologique, la transformation numérique, le développement des compétences, l'amélioration des services publics de proximité ainsi que le renforcement des partenariats entre l'État,

les collectivités, le secteur privé et les partenaires au développement, la mobilisation de financements innovants, notamment au travers des partenariats public-privé et la finance climatique, constituera également un facteur déterminant de réussite. Cette dynamique pourrait aussi favoriser l'émergence de secteurs à fort potentiel tels que l'agro-industrie, le tourisme durable, l'économie numérique, les industries de transformation, les énergies renouvelables et la valorisation durable des ressources forestières. Les entreprises seront appelées à jouer un rôle accru dans l'investissement productif, le développement des chaînes de valeur, la création d'emplois et l'innovation.

Une opportunité à saisir collectivement

Au-delà des orientations stratégiques qu'il propose, le futur Cadre de coopération 2027-2031 ouvre une réflexion plus large sur la trajectoire économique que souhaite emprunter la République du Congo. La véritable question n'est peut-être pas de savoir si ce nouveau partenariat produira des résultats, mais dans quelle mesure il sera capable d'impulser des réformes suffisamment profondes pour renforcer durablement l'attractivité du pays, améliorer son climat des affaires et consolider son image auprès des investisseurs nationaux et internationaux. Ce nouveau cycle de coopération pourrait constituer un catalyseur de transformation, à condition que les ambitions affichées se traduisent par des politiques publiques cohérentes, une gouvernance renforcée et une mobilisation effective des acteurs économiques. Pour le Congo, l'enjeu n'est plus seulement de soutenir des projets, mais de créer les conditions d'une économie plus diversifiée, plus résiliente et plus compétitive au service d'une croissance inclusive et durable. ■





La formation en ligne, par et pour le monde professionnel

Développez vos compétences avec
des formations adaptées aux besoins
des entreprises



Rejoignez-nous
et formez-vous
dès aujourd'hui !

www.ecampusunicongo.itcilo.org

FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE EN ZONE CEMAC

Pourquoi le débat entre le FMI et la BEAC concerne directement les entreprises

Le récent désaccord entre le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) autour du refinancement des crédits destinés au secteur productif dépasse largement un débat technique entre institutions financières. Il soulève une question fondamentale pour l'avenir économique de notre sous-région : comment financer durablement l'industrialisation de la CEMAC ?

Un mécanisme peu connu mais stratégique

Depuis plusieurs années, la BEAC dispose d'un mécanisme spécifique permettant de refinancer les banques qui accordent des crédits à moyen terme destinés aux investissements productifs. Concrètement, lorsqu'une banque finance une usine, une unité de transformation, un projet industriel ou certains investissements structurants, elle peut mobiliser ces créances auprès de la banque centrale afin d'améliorer sa propre liquidité. L'objectif est simple : réduire le coût du financement de l'investissement productif et encourager les établissements bancaires à financer davantage l'économie réelle plutôt qu'à privilégier des placements de court terme ou les titres publics. Ce dispositif avait notamment été renforcé à la suite de la crise sanitaire afin de soutenir la reprise économique.

Pourquoi le FMI souhaite-t-il sa suppression ?

Dans le cadre de ses échanges avec les autorités de la CEMAC, le FMI estime que ce type d'intervention ne relève pas de la mission traditionnelle d'une banque centrale. Son raisonnement repose sur plusieurs principes :

- une banque centrale doit avant tout assurer la stabilité des prix et préserver la solidité de la monnaie ;
- elle ne devrait pas orienter directement le crédit vers certains secteurs de l'économie ;
- le financement de projets industriels doit relever des banques commerciales, des banques de développement ou des États, et non de la politique monétaire.



Le FMI craint également qu'un tel dispositif puisse exposer la banque centrale à des risques de crédit, brouiller les objectifs de politique monétaire et créer des distorsions dans l'allocation des ressources financières.

Pourquoi la BEAC refuse-t-elle ?

La position de la BEAC s'appuie sur une réalité propre à l'Afrique centrale. Dans la CEMAC, le crédit au secteur privé demeure structurellement faible. Les banques financent essentiellement le court terme, tandis que les investissements industriels nécessitent des financements de cinq, sept ou dix ans. Or l'industrialisation exige précisément ce type de financement long. Supprimer brutalement ce mécanisme risquerait donc, selon la BEAC, d'assécher davantage le financement des investissements productifs, alors même que tous les États de la sous-région affichent l'ambition de transformer localement leurs ressources naturelles, de développer leurs industries et de diversifier leurs économies.

Un paradoxe pour la politique industrielle

Le débat met en évidence une contradiction que connaissent de nombreux pays en développement. D'un côté, les gouvernements souhaitent accélérer l'industrialisation, créer davantage de valeur ajoutée locale et réduire leur dépendance aux importations. De l'autre, les entreprises industrielles peinent à accéder à des financements adaptés. Une usine, une cimenterie, une unité de transformation du bois ou une industrie agroalimentaire nécessitent des investissements lourds dont la rentabilité s'étale sur plusieurs années. Sans crédits de long terme, nombre de ces projets ne voient jamais le jour.

Quel impact pour les entreprises ?

Pour les entreprises de la CEMAC, les conséquences peuvent être importantes. Si ce mécanisme devait disparaître sans solution alternative :

- les banques pourraient réduire leur offre de crédits d'investissement ;
- les maturités de financement risqueraient de diminuer ;
- le coût du crédit industriel pourrait augmenter ;
- certains projets de transformation locale deviendraient plus difficiles à financer.

À l'inverse, maintenir le dispositif suppose également de renforcer les critères de sélection, la transparence et le contrôle des projets refinancés afin que cet outil serve effectivement l'investissement productif et non des opérations présentant un risque excessif.

Le véritable enjeu : construire un marché du financement de long terme

Au-delà de cette controverse, la véritable question est celle du financement du développement industriel en Afrique centrale. Aucune économie ne s'est industrialisée durablement sans disposer d'institutions capables de financer les investissements de long terme. La réponse ne réside probablement ni dans une dépendance permanente à la banque centrale, ni dans une suppression pure et simple du dispositif. Elle passe davantage par la construction d'un écosystème financier complet associant banques commerciales, marchés financiers régionaux, banques de développement, fonds d'investissement, garanties publiques et investisseurs institutionnels. Le débat engagé entre le FMI et la BEAC rappelle ainsi qu'une politique industrielle ambitieuse ne peut réussir sans une politique financière cohérente. Pour les entreprises de la CEMAC, l'enjeu dépasse la technique monétaire : il concerne directement leur capacité à investir, à innover, à transformer localement les ressources naturelles et, in fine, à créer les emplois dont la région a besoin. ■

DETTE PUBLIQUE CONGOLAISE T1 2026

Le poids de l'intérieur et le défi de la confiance



Le bulletin statistique de la dette publique, publié le 18 juin 2026 par la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA), dresse un état des lieux sans concession des engagements financiers de la République du Congo au terme du premier trimestre 2026. Ce document, destiné à éclairer les décideurs et les partenaires au développement, révèle une trajectoire d'endettement à la fois croissante et structurellement complexe. Au 31 mars 2026, le stock total de la dette publique s'établit à 9 227,01 milliards de FCFA, marquant une progression de 3,16 % par rapport à la fin de l'année 2025. Bien que la dette extérieure ait été le principal vecteur de cette augmentation trimestrielle, c'est la dette intérieure qui demeure la composante prépondérante du portefeuille national, concentrant à elle seule 58,91 % du stock total, soit 5 435,95 milliards de FCFA.

Radiographie d'une dette intérieure omniprésente

La structure de cette dette domestique montre une prédominance des mécanismes de marché. La « dette du marché », qui en constitue 52,31 %, est principalement portée par les Obligations du Trésor Assimilables (OTA) à hauteur de 41,48 % et les Bons du Trésor Assimilables (BTA) pour 10,83 %. Ces instruments financiers, négociables à la Bourse de valeurs mobilières de l'Afrique centrale, témoignent d'une mobilisation intense de l'épargne via le système bancaire pour financer les besoins de l'État. Cependant, à côté de cette dette structurée, subsistent des segments plus problématiques pour l'équilibre économique. Les arriérés budgétaires représentent 24,66 % du stock intérieur (1 340,23 milliards de FCFA), répartis entre les engagements sociaux et les créances commerciales. Enfin, la dette conventionnée hors marché, incluant les allocations de Droits de Tirages Spéciaux (DTS) et les concours consolidés de la BEAC, complète ce tableau à hauteur de 23,03 %.

L'Impact sur les entreprises : le poids des arriérés

Pour le secteur privé, le chiffre le plus critique de ce bulletin est celui des arriérés commerciaux. Ces derniers constituent une part significative de la dette dite « non conventionnée », qui repose sur un

justificatif de service fait (facture, décompte de travaux) mais pour laquelle aucun échéancier de paiement n'a encore été signé entre l'État et le créancier. Cette absence de visibilité sur les remboursements pèse lourdement sur la trésorerie des entreprises locales, limitant leur capacité d'investissement et de renouvellement de l'outil productif. Le bulletin révèle qu'au cours du premier trimestre 2026, sur les 794,52 milliards de FCFA de paiements effectués, seulement 35,35 milliards de FCFA (soit 4,45 %) ont été affectés à l'apurement des arriérés antérieurs. L'immense majorité des ressources mobilisées (95,55 %) a été absorbée par le service programmé de la dette, c'est-à-dire le remboursement des intérêts et du principal des emprunts récents. Pour les entreprises en attente de paiement depuis plusieurs exercices, ce faible taux d'apurement des arriérés anciens renforce le sentiment d'un secteur privé servant de « variable d'ajustement » budgétaire.

La confiance envers l'État face au risque de refinancement

Le bulletin de la CCA souligne une vulnérabilité majeure qui fragilise la confiance des investisseurs et des opérateurs économiques : le risque de refinancement. La durée moyenne jusqu'à

échéance (ATM) du portefeuille global est de 6,23 ans, mais elle tombe à seulement 5,08 ans pour la dette intérieure. Plus inquiétant encore, 23,33 % de la dette intérieure arrive à maturité dans moins d'un an, contre seulement 5,75 % pour le volet extérieur. Cette concentration massive des remboursements sur le court terme crée une pression constante sur le Trésor Public.

Pour honorer ces échéances, l'État est souvent contraint d'émettre de nouveaux titres sur le marché (BTA et OTA), une pratique confirmée par les tirages de 403,46 milliards de FCFA mobilisés sur le marché domestique durant le trimestre. Ce cycle de refinancement perpétuel, où l'on emprunte pour rembourser les dettes d'hier, interroge sur la viabilité à long terme de la stratégie de financement et sur la capacité de l'État à injecter de la liquidité réelle dans l'économie plutôt que de simplement faire « rouler » sa dette.

Un équilibre fragile

En conclusion, si le Congo affiche une stabilité de certains indicateurs de coûts avec un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,80 %, les risques de liquidité restent élevés. La prédominance de la dette intérieure, et particulièrement la persistance d'arriérés non conventionnés, constitue un frein à la pleine restauration de la confiance entre l'État et ses partenaires économiques nationaux. Pour les entreprises, la promesse d'un assainissement du climat des affaires passera nécessairement par une réduction plus agressive du stock d'arriérés commerciaux et une extension de la maturité moyenne de la dette domestique, afin de desserrer l'étau financier qui entrave actuellement la croissance hors pétrole. ■

DIGITALISATION DE L'ADMINISTRATION FISCALE :

LA FIN DES CONTRÔLES « INTEMPESTIFS » ?



En République du Congo, le climat des affaires reste fragilisé par des contraintes qui affectent durablement l'activité des entreprises. Dans la dernière étude réalisée par le Comité National Économique et Financier (CNEF), 86,1 % des chefs d'entreprise déclarent faire face à des difficultés majeures, parmi lesquelles figurent l'instabilité énergétique, les lourdeurs administratives et la multiplication des contrôles. Dans ce contexte, la mise en service de la plateforme FOUTA dès le lundi 3 août 2026 à en croire le communiqué de presse du Directeur de cabinet du Ministre des finances, Monsieur Paul Malie, pourrait constituer un tournant majeur en favorisant une administration fiscale et douanière plus numérique, plus transparente et plus efficiente.

Une réponse à la crise de confiance

Le système traditionnel, fondé sur les contacts physiques et les paiements en espèces, est perçu comme l'une des principales sources de corruption. Selon un rapport de l'Afrobarometer publié en décembre 2023, près de 7 Congolais sur 10 estiment que les agents fiscaux sont impliqués dans des pratiques frauduleuses. Pour les entreprises, la multiplication des contrôles, parfois redondants entre plusieurs administrations (Impôts, Douanes, CNSS, etc.), ralentit les activités, accroît les coûts de conformité et entretient un climat d'incertitude. La plateforme FOUTA apporte une réponse technologique à ces difficultés. Elle permet le paiement en ligne des impôts via e-Tax et des droits de douane via SYDONIA, offrant un accès permanent aux services fiscaux sans contrainte de temps ni de déplacement. Les quittances numériques, sécurisées et traçables, devraient limiter les risques de falsification et réduire les occasions de contacts physiques souvent dénoncés par les opérateurs économiques.

Traçabilité et sécurité des flux

L'une des principales innovations de FOUTA réside dans son interconnexion avec les systèmes de la BEAC (eTransfer) et de la Direction générale des douanes et des droits indirects. Cette architecture permettra un rapprochement automatique entre les transferts de devises effectués à l'étranger et les marchandises effectivement importées sur le territoire national. L'objectif est de lutter contre la surfacturation, les sociétés fictives, les transferts illicites de capitaux et les pertes de recettes fiscales. En automatisant le partage des données entre administrations, FOUTA permettra également de renforcer le recouvrement des recettes sans multiplier les contrôles physiques auprès des entreprises ou créer de nouvelles taxes. Pour les opérateurs formels, cette évolution devrait favoriser une concurrence plus équitable face au secteur informel, qui représente encore près de 80 % de l'économie nationale.

Leçons venues du Bénin et de la Côte d'Ivoire

L'expérience d'autres pays africains montre que la digitalisation des administrations fiscales constitue un puissant levier d'amélioration du climat des affaires. En Côte d'Ivoire, la généralisation du portail e-Impôts pour la télédéclaration et le télépaiement, ainsi que le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) pour les opérations douanières, ont considérablement réduit les délais administratifs et les interactions physiques entre entreprises et administrations. Ces réformes ont permis d'améliorer le recouvrement fiscal tout en renforçant la transparence des procédures. Au Bénin, à travers la mise en place du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) et de la dématérialisation des procédures, a également produit des résultats significatifs.

Dans le même temps, les recettes douanières ont progressé de 429,8 milliards de FCFA en 2022 à 517 milliards de FCFA en 2023, soit une hausse de 20,3 %, grâce notamment à la digitalisation des procédures, au paiement électronique et à la migration vers SYDONIA World. En 2025, la Direction générale des Impôts béninoise a mobilisé un niveau record de 1 348,31 milliards de FCFA, dépassant ses objectifs annuels. Ces expériences démontrent que la digitalisation ne constitue pas uniquement un outil de modernisation administrative : elle représente également un moyen de réduire les contrôles arbitraires, de limiter les opportunités de corruption et d'améliorer la qualité de la relation entre l'administration et les contribuables.

Vers un climat des affaires de standard international

La mise en œuvre de FOUTA s'inscrit dans une dynamique continentale de transformation numérique, illustrée notamment par la plateforme Africa Trade Gateway (ATG) d'Afreximbank, qui facilite les paiements transfrontaliers en monnaies locales grâce au système PAPSS. Pour le Congo, l'enjeu dépasse la simple digitalisation des paiements. Il s'agit de faire évoluer l'administration fiscale d'une logique de contrôle permanent vers une logique de service, fondée sur la transparence, la traçabilité et la confiance. D'une logique de surtaxation des contribuables déjà identifiés, vers une logique d'optimisation des recettes. Si cette transformation s'accompagne d'une réduction effective des contrôles redondants, d'une sécurisation des données et d'une meilleure coordination entre administrations, FOUTA pourrait constituer une réforme structurante pour l'amélioration durable du climat des affaires et renforcer l'attractivité du Congo auprès des investisseurs nationaux et internationaux. ■

CRÉDIT-BAIL (LEASING)

L'ARME SECRÈTE POUR ÉQUIPER LES PME CONGOLAISES



En République du Congo, le paradoxe du financement est criant : alors que le pays regorge d'opportunités industrielles, l'accès aux capitaux demeure le premier obstacle au développement des entreprises, cité par 41 % des promoteurs selon le Rapport pays 2025 de la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Mémoire économique de la Banque mondiale. Ce « mur du financement » frappe de plein fouet les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux locaux, dont 57,4 % déclarent n'avoir aucun accès aux concours des institutions financières. Face à la frilosité des banques commerciales, qui ne consacrent que 2,2 % de leurs ressources aux projets d'investissement (contre une moyenne de 12 % en Afrique), le crédit-bail (leasing) émerge comme la solution de rupture capable de moderniser l'appareil productif national.

Briser le verrou de la garantie foncière

Le principal frein au crédit bancaire classique réside dans l'exigence systématique de garanties réelles, souvent une hypothèque foncière, que la majorité des jeunes entreprises ne possèdent pas. Le crédit-bail, rigoureusement encadré par la loi n° 55 du 31 décembre 2021, offre une alternative pragmatique : la banque (ou le bailleur spécialisé) reste propriétaire du bien d'équipement pendant toute la durée du contrat, tandis que l'entreprise l'utilise en contrepartie de loyers. À l'issue de la période, l'opérateur peut acquérir le bien pour une valeur résiduelle. Ce mécanisme déplace le risque du patrimoine de l'emprunteur vers la performance intrinsèque de l'équipement, ouvrant ainsi une porte de sortie au blocage foncier.

Les chiffres récents témoignent d'une véritable révolution dans les mentalités financières. Selon un rapport du CNEF, à la fin du mois d'août 2025, l'encours financier des opérations de crédit-bail a enregistré une progression foudroyante de 311,7 % en glissement annuel. Si cet encours reste encore modeste en valeur absolue (16,7 milliards de FCFA) face à la masse globale des crédits, sa dynamique exceptionnelle prouve que le secteur privé voit désormais dans le leasing le moteur principal du renouvellement de ses actifs fixes.

Un levier stratégique pour l'industrialisation et les ZES

Le leasing s'adapte parfaitement aux secteurs identifiés comme piliers de la diversification économique. Dans le domaine des Bâtiments et Travaux Publics (BTP), où les besoins en infrastructures de base sont immenses, le crédit-bail permet aux entreprises locales d'acquérir des engins lourds (excavatrices, grues, etc...) indispensables pour participer aux grands chantiers nationaux, sans immobiliser leurs fonds propres souvent limités. De même, au sein des Zones Économiques Spéciales (ZES), telles que celle de Pointe-Noire ou de Maloukou, le crédit-bail est le vecteur privilégié de la mécanisation industrielle. La Loi de finances 2026 accompagne cet élan par une mesure incitative forte : l'enregistrement gratuit des contrats de prêts visant l'investissement. Le patronat, plaide pour que cette gratuité soit étendue à toutes les formes de crédit-bail, afin de réduire les coûts d'entrée pour les PME souhaitant s'équiper en matériel de transformation locale.

Des défis structurels à surmonter

Malgré cet enthousiasme, le chemin reste semé d'embûches. Le secteur de la microfinance, pourtant en pleine expansion et proche des petits entrepreneurs, peine à intégrer le leasing dans son offre à cause de systèmes d'information encore rudimentaires et d'un manque de ressources à long terme. Plus préoccupant, le système bancaire est actuellement grippé par un effet d'éviction marqué : les banques préfèrent placer leurs liquidités dans les titres publics (BTA/OTA), dont le coût pour l'État dépasse parfois les 11 %, plutôt que de financer le secteur productif. En 2024, les titres du Trésor représentaient encore 30 % du PIB, captant une part vitale de l'épargne qui devrait normalement servir à l'équipement des entreprises privées.

Perspectives : vers un écosystème de garantie et de transparence

Pour transformer cet essai et passer d'une croissance marginale à une industrialisation massive, le Congo doit achever la construction de son architecture de soutien.

Deux réformes sont cruciales :

1. L'opérationnalisation du Répertoire National des Sûretés Mobilières (RNSM) :

Créé par le décret n° 2024-88 du 28 février 2024, le Répertoire National des Sûretés Mobilières (RNSM) constitue une réforme majeure en matière de financement des entreprises. Ce registre numérique a vocation à centraliser et de rendre publiques les informations relatives aux sûretés mobilières, afin de faciliter l'identification des garanties grevant les biens d'un emprunteur.

ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Son opérationnalisation renforcera la sécurité juridique des opérations de crédit en offrant aux établissements financiers une visibilité accrue sur les actifs donnés en garantie, réduisant ainsi les risques de fraude et de double affectation des mêmes biens. Cette réforme devrait, à terme, favoriser un meilleur accès au crédit, en particulier pour les PME.

2. La montée en puissance du FIGA (Fonds d'Impulsion de Garantie et d'Accompagnement) : Ce fonds doit jouer pleinement son rôle de réassureur pour les banques en garantissant les risques liés aux financements des PME locales.

Enfin, si le cadre fiscal continue de s'alléger, le crédit-bail pourra pleinement bénéficier aux 92,6 % de très petites entreprises (TPE) qui constituent le cœur du tissu économique congolais. Le passage d'une économie de subsistance à une économie de transformation passera inévitablement par ce levier, transformant chaque petit atelier en une unité industrielle compétitive prête à conquérir le marché de la ZLECAf. ■



#EBusinessDays2026

Sous le haut patronage du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

CONGO : E-BUSINESS ET DIGITALISATION FACE AUX DÉFIS DE LA CYBER SÉCURITÉ

21 - 22 AOÛT 2026

Palais des Congrès de Brazzaville

www.ebusinessdays.banakpluriels.com | +242 06 519 18 15

INNOVATION | CONNEXION | CERTIFICATION

INSCRIPTION

INSCRIPTION



ZOOM SUR UN SECTEUR

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

POURQUOI LE CIMENT A RÉUSSI LÀ OÙ LE RIZ ÉCHOUE ?

La République du Congo se trouve aujourd'hui face à un paradoxe économique majeur : le pays est parvenu à une autosuffisance totale dans un secteur industriel lourd comme la cimenterie, alors qu'il peine à couvrir ne serait-ce que 2 % de ses besoins en riz, un aliment de base pour la population.

Selon l'analyse du commerce extérieur réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'import-substitution de la CEMAC en République du Congo, en 2023, la facture des importations alimentaires avait atteint le chiffre colossal de 563,458 milliards de FCFA, représentant plus de 24 % des importations totales du pays. Cette dépendance n'est pas seulement un gouffre financier pour les réserves de change, elle constitue une menace directe pour la souveraineté nationale et la sécurité alimentaire face aux chocs extérieurs, comme l'ont démontré la pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine. Le secteur du ciment sert aujourd'hui de modèle de réussite pour la stratégie d'import-substitution.

Grâce à des investissements massifs, notamment via des acteurs comme Dangote Cement et la Société Nouvelle des Ciments du Congo (SONOCC) ou FORSPAK, le pays a porté sa capacité installée à 2,550 millions de tonnes, dépassant largement les besoins nationaux estimés à 2 millions de tonnes. Ce succès prouve que lorsque les conditions de marché sont garanties et que l'investissement technologique est au rendez-vous, le tissu industriel congolais peut supplanter les importations.

À l'opposé, la filière rizicole illustre un échec structurel profond. Les statistiques sont sans appel : la production nationale stagne autour de 1 300 tonnes par an, tandis que les importations ont explosé, passant de



8 500 tonnes en 1982 à plus de 80 000 tonnes en 2023. Le taux de couverture par la production locale est tombé à un niveau insignifiant de 1,6 %. Les rendements congolais sont parmi les plus bas de la région, avec seulement 0,58 à 1 tonne par hectare en milieu paysan, contre 1,5 tonne pour les rares agro-industriels. Plusieurs verrous systémiques expliquent ce décalage entre l'industrie minière/matériaux et l'agriculture. Le premier est le « mur du financement ». L'enquête de terrain menée auprès des entreprises révèle que 57,4 % d'entre elles n'ont aucun accès au crédit bancaire. Ce blocage frappe de manière disproportionnée les entreprises à capitaux 100 % locaux, qui se heurtent à une méfiance systématique des institutions financières, alors que les grands projets industriels bénéficient de financements internationaux.

Le second verrou est l'obsolescence technologique. Contrairement aux cimenteries modernes, la riziculture congolaise reste majoritairement manuelle, manquant cruellement de mécanisation, de techniques d'irrigation et d'unités de transformation (rizeries) capables de produire un riz de qualité comparable au riz asiatique.

De plus, la filière subit des pertes post-récolte dramatiques, estimées à 30 % de la production nationale, faute d'infrastructures de stockage et de séchage adéquates. Pour inverser cette tendance, la stratégie nationale d'import-substitution propose désormais une feuille de route par « cercles concentriques ». À court terme (1-3 ans), l'accent doit être mis sur des changements à impact rapide, comme la substitution partielle de la farine de blé importée par la farine de manioc panifiable de haute qualité (HQCF).

Le manioc, aliment de base consommé à raison de 250 kg par habitant et par an, dispose déjà d'une base productive solide qui ne demande qu'à être industrialisée. À moyen terme (3-7 ans), le Congo doit s'attaquer à la reconstruction complète de la filière riz. Cela implique non seulement de quadrupler les efforts de production pour atteindre l'objectif gouvernemental (encore insuffisant) de 19,3 % de couverture en 2030, mais aussi d'intégrer une logique de remontée de filière. Il s'agit de fabriquer localement les intrants (engrais, semences certifiées) et les petits équipements agricoles pour éviter que l'importation de machines ne vienne annuler l'économie de devises réalisée sur le produit final.

En conclusion, la réussite du ciment montre que la transformation est possible, mais elle exige une volonté politique inébranlable et un partenariat de confiance entre l'État et le secteur privé. Le défi de la souveraineté alimentaire ne sera relevé que si le Congo parvient à transformer ses agriculteurs en véritables chefs d'entreprises agro-industrielles, soutenus par un écosystème financier et énergétique enfin performant. ■

FOCUS ENTREPRISE

La parole aux adhérents de l'Union

Dans cette édition de Focus Entreprise, UNICONGO met en lumière Congo MBOK'ELENGUI, une entreprise artisanale congolaise spécialisée dans la personnalisation d'objets en bois recyclé. À travers le parcours de son fondateur, Quentin NDEBA, découvrez une initiative qui allie créativité, économie circulaire et valorisation du savoir-faire local.

Un parcours entre finance, conformité et entrepreneuriat

Titulaire d'un Bachelor en audit financier obtenu en Afrique du Sud, Quentin NDEBA débute sa carrière en 2015 au sein du cabinet international Ernst & Young, où il intervient dans l'audit financier, l'analyse des transactions, le contrôle interne et l'accompagnement des entreprises dans l'amélioration de leur gouvernance. Il poursuit ensuite son parcours comme chargé de la conformité au sein d'une organisation américaine pendant deux années, avant de faire le choix de l'entrepreneuriat. Ce changement de trajectoire, en apparence éloigné de son parcours initial, traduit une volonté de mettre ses compétences en gestion au service d'un projet créatif à fort impact local.

Congo MBOK'ELENGUI : transformer les déchets de bois en créations uniques

Créée il y a trois ans, Congo MBOK'ELENGUI, dont le nom signifie « Congo, pays de joie et de gaieté » ou encore « Le Congo, quel beau pays », est spécialisée dans la personnalisation d'objets en bois. L'entreprise donne une seconde vie aux déchets de bois issues des grandes unités de transformation, en les transformant en trophées, cadeaux d'entreprise, objets décoratifs, tableaux portraits et souvenirs personnalisés.

Présente à Brazzaville et à Pointe-Noire, elle accompagne les particuliers, les entreprises, les organismes nationaux et internationaux ainsi que les organisateurs d'événements dans la réalisation d'objets originaux, alliant artisanat, innovation et responsabilité environnementale. À travers cette démarche, Congo MBOK'ELENGUI s'inscrit pleinement dans une logique d'économie circulaire, en créant de la valeur à partir de matériaux destinés à être jetés.

Professionnaliser l'artisanat et relever les défis du secteur

Pour Quentin NDEBA, le premier défi consiste à changer la perception de l'artisanat, encore trop souvent considéré comme une activité de second plan. Afin de démontrer le professionnalisme de son entreprise, Congo MBOK'ELENGUI a développé des catalogues professionnels, une présence numérique et une organisation répondant aux standards des entreprises. Le second défi demeure l'accès à une électricité stable. Les fréquentes coupures obligent la structure à fonctionner sur groupe électrogène, générant des coûts supplémentaires qui limitent les capacités d'investissement et de développement. Enfin, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée représente un enjeu majeur. Pour y répondre, l'entreprise travaille en partenariat avec des centres de formation tels que Don Bosco afin de contribuer à la formation de jeunes menuisiers compétents et de renforcer les compétences locales.

Une ambition de croissance et de rayonnement régional

À moyen terme, Congo MBOK'ELENGUI ambitionne de s'implanter dans une Zone Économique Spéciale afin d'accélérer son

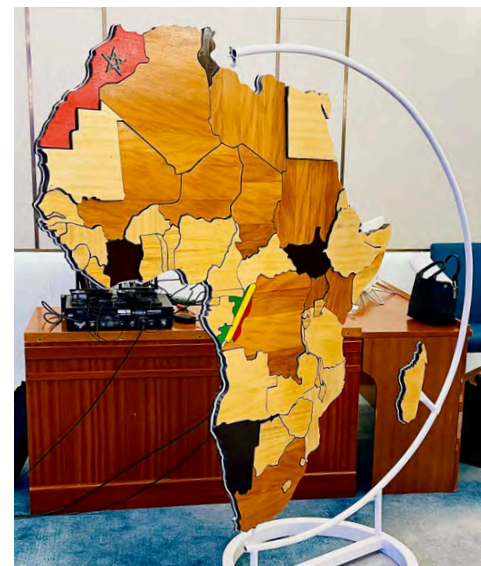
Quentin NDEBA
CEO
MBOK'ELENGUI



développement, renforcer sa structuration et attirer des investisseurs. À plus long terme, l'entreprise souhaite devenir une référence de l'artisanat professionnel, innovant et créatif en République du Congo, avant d'étendre son rayonnement à l'ensemble de l'Afrique centrale.

Un appel à l'engagement entrepreneurial

Pour conclure, Quentin NDEBA invite les entrepreneurs congolais à persévérer malgré les difficultés. Selon lui, le développement du secteur privé constitue un levier essentiel pour créer des emplois, générer de la valeur et améliorer l'image de la jeunesse congolaise. Il encourage chacun à transformer les défis en opportunités et à contribuer, par son engagement, au développement économique du pays. ■



ZOOM SUR UNE INSTITUTION INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)

**Un acteur clé de la connaissance économique nationale
et un interlocuteur important du secteur privé**

L'Institut National de la Statistique (INS) est l'établissement public chargé de la production, de la centralisation, de l'analyse et de la diffusion des statistiques officielles en République du Congo. Placé sous la tutelle du ministère en charge de l'Économie, du Plan, de la Statistique et de la Prospective, il constitue l'organe de référence en matière d'information statistique et joue un rôle central dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

À travers ses missions, l'INS contribue à une meilleure connaissance des réalités économiques, sociales et démographiques du pays. Il produit des données sur les principaux secteurs de l'économie nationale, notamment à travers les recensements généraux de la population et de l'habitat, les enquêtes auprès des ménages et des entreprises, ainsi que la production de statistiques économiques, industrielles, commerciales, agricoles et sociales. Il assure également l'élaboration des comptes nationaux, des indices économiques et des principaux indicateurs permettant d'apprécier l'évolution de l'activité économique.

Un outil d'aide à la décision pour les entreprises

Au-delà de sa mission auprès des pouvoirs publics, l'INS constitue une source d'information importante pour les acteurs économiques. Les statistiques qu'il produit constituent également un outil d'appui au dialogue public-privé. Elles permettent d'alimenter les réflexions sur les politiques économiques, d'évaluer les performances des différents secteurs d'activité et de disposer d'éléments objectifs pour apprécier l'évolution de l'environnement des affaires.

Pour les organisations représentatives des entreprises, ces données facilitent l'identification des priorités, la formulation de propositions et le suivi des réformes économiques. Pour les entreprises, les organisations professionnelles et les investisseurs, l'accès à des données statistiques pertinentes permet de mieux analyser les évolutions du marché, d'identifier les opportunités d'investissement, d'apprécier les tendances sectorielles et d'éclairer les choix stratégiques. Dans un environnement économique marqué par des enjeux de compétitivité, de diversification et de transformation structurelle, la disponibilité d'indicateurs fiables sur l'activité économique, l'emploi, les investissements, le commerce extérieur ou encore la dynamique sectorielle représente un levier d'aide à la décision pour les entreprises et les pouvoirs publics.

La coordination du Système Statistique National

L'INS joue également un rôle central dans la coordination du Système Statistique National (SSN), en veillant à l'harmonisation des méthodes de collecte, de traitement et d'analyse des données produites par les différents acteurs publics et organismes producteurs de statistiques. Cette coordination contribue à renforcer la cohérence et la qualité des informations statistiques disponibles.

UNICONGO, relais des besoins du secteur privé

Dans ce contexte, la participation d'UNICONGO au sein du Comité de direction de l'INS favorise le dialogue entre les producteurs de statistiques et les utilisateurs des données économiques.



Elle permet notamment de mieux intégrer les besoins du secteur privé dans l'orientation des activités de l'Institut et dans la définition des outils statistiques nécessaires au suivi de l'économie nationale. La représentation d'UNICONGO au sein du Comité de Direction contribue notamment à :

- faire remonter les besoins du secteur privé en matière d'information statistique ;
- encourager le développement d'enquêtes économiques mieux adaptées aux réalités des entreprises congolaises ;
- favoriser la production et la diffusion d'informations sectorielles utiles à la prise de décision des acteurs économiques ;
- renforcer le dialogue entre les producteurs et les utilisateurs des statistiques afin d'améliorer la pertinence des indicateurs économiques.

Une modernisation au service de l'économie

Dans un contexte marqué par la transformation numérique et par une demande accrue d'informations économiques fiables, l'INS poursuit la modernisation de ses outils, notamment à travers le développement des dispositifs numériques de collecte et l'amélioration de l'accessibilité des données statistiques. La participation d'UNICONGO au Comité de direction de l'INS témoigne de l'importance accordée à la prise en compte des attentes du secteur privé dans l'évolution du système statistique national. Elle favorise un dialogue régulier entre les acteurs publics et privés, contribuant ainsi à une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises et la production statistique nationale. Cette dynamique contribue au renforcement d'un système statistique davantage en phase avec les besoins de l'économie nationale, au service de la prise de décision et du développement économique du Congo. ■



Par **Guy Gervais BOUANGA**
Conseiller Principal – Cabinet GBG Consulting

ZLECAf : opportunités pour le secteur privé congolais

L'Afrique pèse environ 1,5 milliard d'habitants et dispose de ressources naturelles considérables, mais elle reste marginale dans le commerce mondial : à peine 3 % des échanges, encore dominés par les matières premières. Pour sortir de ce schéma, les pays africains ont créé la ZLECAf en janvier 2012, à Addis-Abeba. L'objectif est un marché unique continental, avec libre circulation des biens et des personnes. Ce rapport situe le Congo dans le commerce intra-africain et identifie ce que le secteur privé congolais peut en tirer.

1. Le Congo dans le commerce africain

Le Congo pèse entre 4 % et 7 % des exportations mondiales de marchandises de l'Afrique, et 8 % des exportations africaines vers le reste du monde. Le commerce intra-africain, lui, reste faible : 15 % seulement du total des exportations du continent, malgré une hausse de 18 % en 2024 qui a fait franchir la barre des 1 000 milliards de dollars. Les principaux partenaires du Congo dans la zone CEEAC sont l'Angola, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Cameroun, la RCA, la RDC et le Tchad. Les exportations congolaises vers la CEEAC ont progressé de près de 43 %, portées surtout par la réexportation de bateaux de transport et d'usages techniques ; vers la CEMAC, ce sont les bateaux et les clinkers qui dominent.

Sur la période 2007-2011, onze pays, dont le Congo, ont réalisé au moins 40 % de leurs exportations totales vers d'autres pays africains : Bénin, Cameroun, Djibouti, Kenya, Mali, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Togo et Zimbabwe complètent cette liste. Le commerce alimentaire, lui, reste très en deçà de ce potentiel : en 2011, l'Afrique n'a échangé au sein du continent que 21 % de ses produits alimentaires, et seule la catégorie des produits chimiques a dépassé les 25 % de commerce régional parmi les neuf grandes catégories de la classification internationale (CTCI). La production manufacturière suit la même logique : elle pesait 43 % du commerce intra-africain sur 2007-2011, contre seulement 14 % dans les échanges avec le reste du monde, mais cette part a reculé depuis les années 1990, signe d'une désindustrialisation progressive. À titre de comparaison, elle atteignait 65 % en Amérique latine et 56 % en Asie sur la même période, ce qui montre la marge de progression qui reste au continent africain. Côté importations, la Chine fournit à elle seule 61 % de la valeur des marchandises importées par le Congo, loin devant l'Espagne (4 %) et la France (3,6 %). L'Afrique détient pourtant 27 % des terres arables du monde, un potentiel agricole et alimentaire encore largement inexploité dans les échanges régionaux.

2. Contribution de la ZLECAf au Congo

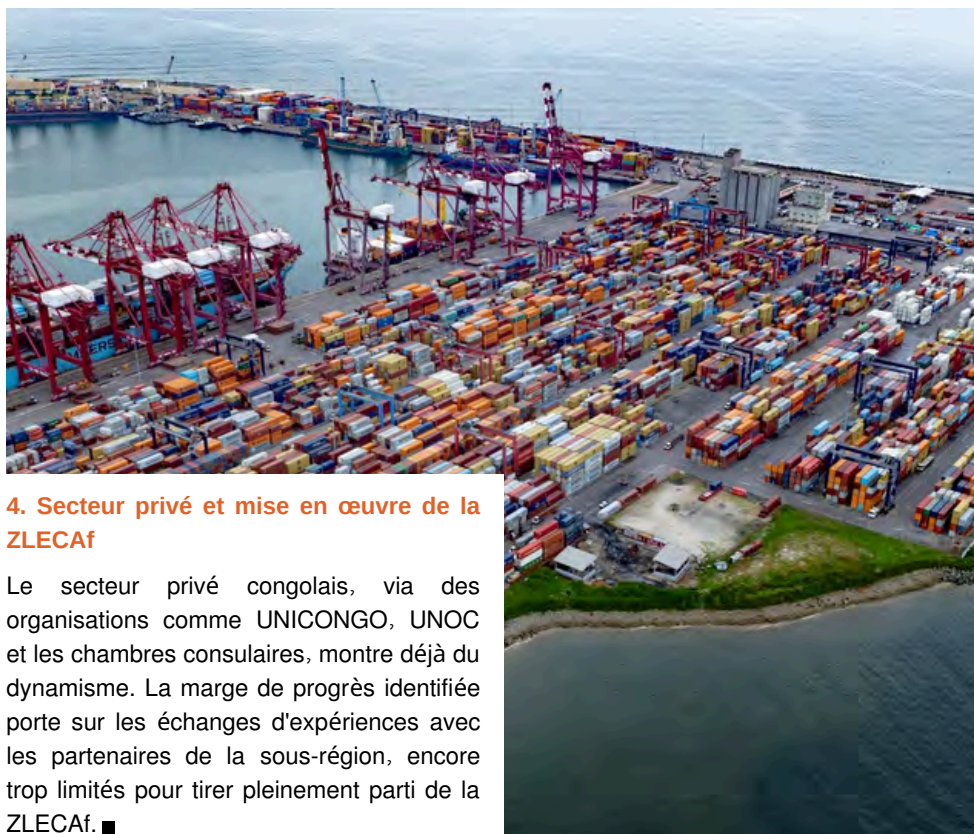
L'économie congolaise reste construite autour du pétrole, qui représente l'essentiel de ses recettes d'exportation. La ZLECAf, en supprimant progressivement les droits de douane sur la majorité des produits échangés entre pays africains, ouvre une voie concrète de diversification : le bois transformé, le ciment, les produits agroalimentaires et certains services peuvent devenir compétitifs sur des marchés régionaux où ils ne l'étaient pas face aux importations extra-africaines.

Le port de Pointe-Noire, déjà porte d'entrée logistique vers plusieurs pays de la CEEAC, a un rôle à jouer dans cette dynamique s'il parvient à capter les corridors commerciaux que la zone de libre-échange va faire émerger. Cette ouverture ne profitera pas automatiquement au Congo. Une bonne partie du commerce transfrontalier avec l'Angola, le Gabon ou la RDC reste informelle, donc mal comptabilisée et peu taxée ; la ZLECAf, avec ses règles d'origine et ses mesures de facilitation douanière, pousse à formaliser ces flux, ce qui suppose des postes de douane fonctionnels et des procédures simplifiées.

Sans mise à niveau industrielle et sans accompagnement du secteur privé (normes de qualité, accès au financement, simplification des formalités d'export), le pays risque surtout de voir son marché s'ouvrir à des producteurs déjà compétitifs d'Afrique du Nord, du Nigeria ou d'Afrique du Sud, sans que les entreprises congolaises soient en mesure de vendre davantage à l'extérieur.

3. Défis et attentes du secteur privé

Le dialogue public-privé souffre de plusieurs blocages : mise en œuvre inégale des recommandations, manque de moyens humains, matériels et financiers, secrétariat sans autonomie financière, trop de préoccupations empilées sans priorisation, et aucun plan de communication sur le dispositif lui-même. À l'inverse, une plateforme digitale de dialogue public-privé est désormais fonctionnelle : elle permet au secteur privé de saisir l'État à tout moment, chaque préoccupation étant orientée vers un point focal ministériel pour traitement.



4. Secteur privé et mise en œuvre de la ZLECAf

Le secteur privé congolais, via des organisations comme UNICONGO, UNOC et les chambres consulaires, montre déjà du dynamisme. La marge de progrès identifiée porte sur les échanges d'expériences avec les partenaires de la sous-région, encore trop limités pour tirer pleinement parti de la ZLECAf. ■

BOOSTEZ VOTRE VISIBILITÉ, DANS CONGO ECO

EMPLACEMENTS LIMITÉS

Réservez votre espace publicitaire dès aujourd'hui :

secretariat@unicongo.cg

+242 06 841 04 07 / +242 06 629 59 06

MENTORAT EN ENTREPRISE

Un investissement stratégique pour développer les compétences et préparer l'avenir



Par Nelly SABOGA
Responsable du pôle Relation Adhérents à UNICONGO

Dans un environnement économique en constante évolution, les entreprises doivent relever un double défi : attirer de nouveaux talents tout en préservant les compétences acquises par leurs collaborateurs. Le mentorat constitue une réponse efficace à ces enjeux. Bien plus qu'un simple accompagnement, il favorise la transmission des savoir-faire, le développement des compétences et la préparation des futures générations de collaborateurs et de dirigeants. Le mentorat repose sur une relation de confiance entre un collaborateur expérimenté, le mentor, et un collaborateur ou un jeune professionnel, le mentoré.

Grâce au partage d'expériences et de bonnes pratiques, cette démarche facilite l'acquisition de compétences techniques, organisationnelles et comportementales indispensables à la réussite professionnelle. Pour les jeunes diplômés, le mentorat facilite l'intégration dans l'entreprise. Au-delà des connaissances acquises pendant leur formation, ils découvrent la culture de l'organisation, ses méthodes de travail et ses exigences. Accompagnés par un professionnel expérimenté, ils gagnent rapidement en autonomie, en confiance et en efficacité, tout en réduisant le risque de démotivation ou de départ précoce.

Le mentorat permet également de préserver un patrimoine de compétences souvent détenu par les collaborateurs les plus expérimentés. Ces connaissances, parfois informelles, risquent de disparaître lors des départs à la retraite ou des mobilités.

En organisant leur transmission, l'entreprise assure la continuité de son expertise, de ses méthodes de travail et de sa connaissance du terrain. Cette démarche joue aussi un rôle essentiel dans la préparation de la relève.

En accompagnant les collaborateurs à fort potentiel, les mentors contribuent au développement de leurs compétences techniques, de leur capacité de décision, de leur leadership et de leurs aptitudes managériales. Les entreprises anticipent ainsi les successions sur les postes clés et limitent les coûts liés au recrutement externe ou à la perte de compétences stratégiques.

Le mentorat constitue enfin un puissant levier de fidélisation. Les salariés recherchent aujourd'hui des perspectives d'évolution et un accompagnement dans leur parcours professionnel. Les mentorés bénéficient d'un soutien personnalisé, tandis que les mentors voient leur expertise reconnue et valorisée.

Cette dynamique renforce le sentiment d'appartenance, améliore le climat de travail et favorise la rétention des talents. L'importance du mentorat est d'autant plus forte dans le contexte économique congolais. Selon le Rapport de suivi de la situation économique et financière de la République du Congo 2025 de la Banque mondiale, les entreprises non pétrolières ont enregistré une croissance moyenne de leur chiffre d'affaires de 11 %, tandis que la croissance de l'emploi n'a été que de 3 %. Ce décalage montre que la croissance économique doit s'accompagner d'investissements dans les compétences pour produire pleinement ses effets. Le rapport souligne également que le capital humain représente désormais 39 % de la richesse nationale, devant le capital produit (23 %), tout en rappelant la nécessité de renforcer les investissements dans l'éducation, la formation et le développement des compétences pour soutenir durablement la diversification de l'économie. Dans ce contexte, le mentorat apparaît comme un investissement stratégique. En facilitant l'intégration des jeunes, en assurant la transmission des savoir-faire, en préparant la relève et en fidélisant les talents, il renforce la compétitivité des entreprises tout en contribuant au développement du capital humain, indispensable à la croissance économique durable du Congo. ■



Chiffre du mois

67 DOLLARS LE BARIL

Hypothèse budgétaire pour 2026 dans un contexte international plus favorable.



Le Parlement a examiné la loi de finances rectificative pour l'exercice 2026. Cet ajustement budgétaire intervient à la suite de la mise en place du nouveau Gouvernement et de l'évolution de la conjoncture économique internationale, marquée notamment par la remontée des cours du pétrole. Le principal changement concerne l'hypothèse retenue pour le prix du brut congolais. Alors que la loi de finances initiale reposait sur un prix de 60,3 dollars le baril, la nouvelle prévision est désormais fixée à 67 dollars, soit une hausse de près de 11 %. En revanche, les prévisions de production demeurent inchangées à 105 millions de barils pour l'année, avec un taux de change de 550 FCFA pour un dollar. Le Gouvernement maintient également une croissance économique attendue de 5,5 %, tandis que la prévision d'inflation est revue à la baisse, à 2,7 %.

Ces nouvelles hypothèses permettent de revoir à la hausse les recettes publiques. Les recettes budgétaires passent ainsi de 2 550,5 milliards de FCFA à 2 778,0 milliards de FCFA, tandis que les dépenses sont portées de 2 320,2 milliards à 2 561,1 milliards de FCFA. Malgré cette augmentation des dépenses, le budget conserve un excédent prévisionnel de 216,9 milliards de FCFA, illustrant une volonté de préserver les équilibres des finances publiques. Au-delà des chiffres, cette loi de finances rectificative poursuit les mêmes priorités que le budget initial : renforcer la mobilisation des recettes grâce à la digitalisation et à la réduction des exonérations fiscales, améliorer l'efficacité de la dépense publique, poursuivre les efforts de maîtrise de la dette et accélérer la diversification de l'économie afin de réduire progressivement la dépendance du pays aux revenus pétroliers.

Il convient enfin de souligner que le Gouvernement a retenu une hypothèse de 67 dollars le baril, alors que les cours internationaux évoluent actuellement à un niveau sensiblement supérieur. Ce choix traduit une approche prudente de la gestion budgétaire : construire le budget sur des hypothèses conservatrices permet de protéger les finances publiques contre une éventuelle baisse des prix du pétrole. Si les cours restent durablement au-dessus de cette hypothèse, les recettes effectives pourraient être supérieures aux prévisions, offrant des marges de manœuvre supplémentaires pour financer les priorités nationales ou renforcer les équilibres budgétaires. ■



emploi.cg

La première plateforme de recrutement au Congo

CES ENTREPRISES RECRUTENT

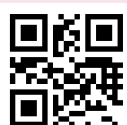
Découvrez des centaines d'offres sur emploi.cg



**+800 postes
disponibles**

Postulez dès aujourd'hui !

 www.emploi.cg



PROPULSÉE PAR

UNICONGO

www.unicongo.cg

LA FÉDÉRATION ÉDUCATION-FORMATION D'UNICONGO RENFORCE LE DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES AUTOUR DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Le 10 juillet 2026, la Fédération Éducation-Formation d'UNICONGO a organisé un déjeuner professionnel au restaurant UMA d'ELAIS, réunissant les sociétés de formation membres de la Fédération ainsi que plusieurs entreprises adhérentes d'UNICONGO. Cette rencontre s'inscrit dans la volonté de créer un cadre privilégié d'échanges entre les acteurs de la formation professionnelle et les entreprises afin de renforcer les partenariats, mieux faire connaître les expertises disponibles et construire des réponses adaptées aux besoins du secteur privé congolais.

Une rencontre placée sous le signe de l'échange et de la performance

Ce déjeuner professionnel a été marqué par trois temps forts :

- la présentation des premiers résultats de l'étude sur les besoins en formation réalisée auprès des entreprises en juin 2026 ;
- la présentation des offres d'accompagnement et des domaines d'expertise des sociétés membres de la Fédération ;
- un atelier pratique consacré aux méthodes et aux bonnes pratiques pour élaborer un plan de formation performant.

Au-delà des présentations, cette rencontre a favorisé un dialogue direct entre les responsables des ressources humaines, les dirigeants d'entreprises et les organismes de formation, permettant d'identifier des pistes concrètes de collaboration.

Une étude au service d'une offre de formation mieux adaptée

En prélude à cette rencontre, UNICONGO avait conduit une enquête auprès de ses entreprises adhérentes afin d'identifier leurs besoins prioritaires en matière de développement des compétences. Les premiers résultats de cette étude, présentés au cours du déjeuner, ont mis en évidence les principales attentes des entreprises en matière de formation professionnelle.



Cette démarche vise à rapprocher davantage l'offre de formation des réalités du terrain, afin de proposer des solutions directement alignées sur les enjeux de compétitivité, de transformation et de performance des organisations. Les conclusions de cette étude constituent désormais une base de référence pour orienter les actions de la Fédération et permettre à ses membres de développer des offres répondant aux besoins réels des entreprises.

Des expertises diversifiées au service des entreprises

Les sociétés de formation membres de la Fédération ont successivement présenté leurs domaines d'intervention, leurs approches pédagogiques ainsi que les solutions qu'elles proposent pour accompagner les entreprises dans le développement de leurs compétences. Les échanges ont illustré la richesse et la complémentarité des expertises disponibles au sein de la Fédération.

Les participants ont notamment découvert des offres couvrant le management et le leadership, les ressources humaines, le développement commercial, la logistique, le génie industriel, les systèmes d'information, la cybersécurité, la santé et la sécurité au travail, la qualité, l'environnement, la gestion de projet, les certifications professionnelles, l'accompagnement stratégique ainsi que l'évaluation des compétences.

Plusieurs organismes ont également présenté des méthodes d'apprentissage innovantes intégrant le e-learning, le mobile Learning, les plateformes numériques et les outils de simulation en réalité virtuelle, illustrant l'évolution des pratiques pédagogiques au service de la montée en compétences.

Élaborer des plans de formation plus stratégiques

L'atelier consacré à la conception des plans de formation a permis de rappeler les principes fondamentaux d'une politique de développement des compétences efficace. Les intervenants ont souligné qu'un plan de formation pertinent doit être directement issu de la stratégie de l'entreprise et répondre à des besoins objectivement identifiés. La formation ne constitue pas une fin en soi, mais un levier de performance, de transformation et de création de valeur. Les échanges ont mis en avant les étapes essentielles d'une démarche structurée :

- l'identification de la stratégie de développement ;
- l'élaboration du référentiel de compétences qui en résulte ;
- la mise en lumière des compétences disponibles et leur évaluation ;
- l'analyse des écarts entre les compétences disponibles et celles attendues ;

VIE DE L'UNION

- la hiérarchisation des priorités et la définition d'actions adaptées ;
- l'évaluation de l'impact des formations sur les résultats de l'entreprise.

Favoriser les partenariats entre les entreprises et les organismes de formation

Ce déjeuner professionnel a également constitué un espace privilégié de rencontres entre les entreprises et les sociétés de formation. Les participants ont pu échanger directement sur leurs projets, leurs besoins spécifiques et les possibilités de collaboration. En rapprochant les entreprises utilisatrices et les prestataires de formation au sein d'un même cadre d'échanges, la Fédération Éducation-Formation entend faciliter les partenariats, promouvoir les compétences disponibles localement et encourager le recours à des solutions de formation adaptées aux réalités économiques nationales.

Une Fédération engagée pour le développement du capital humain

À travers cette première édition du déjeuner professionnel, la Fédération Éducation-Formation d'UNICONGO confirme son ambition de devenir une plateforme de référence pour le dialogue entre les entreprises et les acteurs de la formation professionnelle. En valorisant les expertises de ses membres et en s'appuyant sur une connaissance approfondie des besoins exprimés par les entreprises adhérentes, la Fédération entend contribuer au renforcement du capital humain, à l'amélioration durable de la performance des organisations et à la compétitivité du tissu économique congolais. Cette initiative illustre la conviction que le développement des compétences constitue un investissement stratégique pour accompagner la croissance des entreprises, soutenir la transformation des métiers et favoriser la diversification de l'économie de la République du Congo. ■



**FÉDÉRATION
ÉDUCATION-FORMATION
UNICONGO**

2 OCTOBRE 2026

POINTE-NOIRE HÔTEL ELAÏS

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS
20 SEPTEMBRE 2026**

**PROGRAMME ET
INSCRIPTION AU SALON**

Réservez votre place
au SAFPRO

SAFPRO
SALON DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE DU CONGO

“Un espace dédié à la réflexion, au partage d'expérience et à l'optimisation des capacités en vue de propulser les dynamiques de performance.”

**250+
PARTICIPANTS
ATTENDUS**

**STRUCTURES
DE FORMATION**

**ENTREPRISES
ET INSTITUTIONS**

**PANELS
MASTERCLASS
ÉCHANGES**

**NETWORKING
B2B
OPPORTUNITÉS**

CONTACT : 06 684 71 10 Michelle.kristian@unicongo.cg <https://safpro.netlify.app> Scannez le QR code



ACCÈS AU FINANCEMENT

LE FONDS DE SOLIDARITÉ AFRICAIN PRÉSENTE SES MÉCANISMES AUX ENTREPRISES CONGOLAISES

Les entreprises membres d'UNICONGO ont échangé, le mardi 7 juillet 2024 à Brazzaville et Pointe-Noire, avec une délégation du Fonds de Solidarité Africain (FSA) lors d'une séance d'information consacrée aux mécanismes de garantie proposés par cette institution financière panafricaine. Organisée au siège de l'Union, cette rencontre a permis de présenter les missions du Fonds, ses produits de garantie ainsi que les conditions d'accès à ses interventions, avant un échange avec les chefs d'entreprise.



Une mission de sensibilisation auprès du secteur privé

En ouvrant les travaux, le président d'UNICONGO, Monsieur Dieudonné NDINGA MOUKALA, a souhaité la bienvenue à la délégation du FSA et invité ses représentants à présenter les objectifs de leur mission au Congo. Créé en 1975 et opérationnel depuis 1979, le Fonds de Solidarité Africain est une institution financière multilatérale basée à Niamey, au Niger. Il regroupe aujourd'hui 24 États membres, dont la République du Congo, qui a adhéré en juillet 2024. Cette mission s'inscrit dans une tournée régionale visant à mieux faire connaître les solutions de garantie du Fonds auprès des autorités, des banques et des entreprises. Les responsables du FSA ont rappelé que leur mission est de faciliter l'accès au financement des opérateurs économiques en partageant le risque avec les établissements financiers. Le Fonds ne finance pas directement les projets, mais apporte des garanties destinées à sécuriser les crédits bancaires.

Une capacité de garantie pouvant atteindre 25 milliards de FCFA

Grâce à ses fonds propres, le FSA peut accorder des garanties allant jusqu'à 25 milliards de FCFA par opération. Depuis l'adhésion du Congo, il indique avoir déjà accordé 105 milliards de FCFA de garanties, permettant de mobiliser près de 150 milliards de FCFA de financements.

Le Fonds travaille déjà avec plusieurs banques commerciales présentes en République du Congo.

Des garanties accessibles à la quasi-totalité des secteurs

Les garanties du FSA couvrent la quasi-totalité des secteurs d'activité. Elles peuvent accompagner les entreprises lors de leur création, de leurs investissements, de leurs besoins en fonds de roulement ou de leurs opérations d'exploitation. Deux modalités d'accès existent : une entreprise peut solliciter directement le FSA pour obtenir un avis technique sur son projet, mais la demande officielle de garantie est toujours introduite par la banque après l'analyse du dossier et un accord de principe sur le financement.

Les coûts et les délais expliqués aux entreprises

Le FSA applique une commission d'instruction lors de la signature de la convention de garantie, puis une commission de garantie pendant toute la durée de l'engagement. Les intérêts du crédit restent perçus par l'établissement bancaire.

Pour un financement inférieur ou égal à 500 millions de FCFA, un dossier complet peut être traité en environ deux semaines. Les opérations de montants plus importants nécessitent généralement trois semaines.

Des réponses concrètes aux préoccupations des opérateurs économiques

Les chefs d'entreprise ont fait part de leurs difficultés d'accès au financement.

Quant à sa capacité de financement, le FSA a rappelé que son rôle est de garantir les financements accordés par les banques et non de financer directement les projets. L'institution a également confirmé que les cautions de soumission, de bonne exécution et les cautions douanières figurent parmi les opérations pouvant être couvertes par ses mécanismes de garantie.

Une complémentarité avec le FIGA

Les responsables du Fonds ont enfin souligné la complémentarité entre le FSA et le Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement (FIGA). Alors que le FIGA intervient principalement sur des opérations de montants plus modestes, le FSA accompagne des financements plus importants, élargissant ainsi les possibilités offertes aux entreprises congolaises. ■



CLÔTURE DU PROGRAMME

« BASI NA BISO »



Six mois d'accompagnement au service des projets féminins

UNICONGO a officiellement clôturé, le 28 juillet 2026, la deuxième édition du programme « Basi na Biso by UNICONGO », une initiative dédiée au renforcement des capacités et à l'accompagnement des femmes cadres, porteuses de projets & entrepreneures congolaises. Pendant six mois, 20 mentorées ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé assuré par un réseau de mentores et de mentors expérimentés. Le programme a été rythmé par une masterclass ou un atelier chaque mois, abordant des thématiques essentielles au développement d'entreprises pérennes. Parmi les intervenants figuraient notamment Mme Charlesse Ngangoue, Mme Nancy Chenard, Mme Vanessa Tsouma, M. Aurel Nzaou, M. Nelson Cishugi et plusieurs autres experts, qui ont partagé leurs expériences et leurs conseils pratiques afin d'aider les participantes à structurer et à développer leurs projets entrepreneuriaux ainsi que leurs parcours professionnels. La masterclass de clôture, organisée au siège d'UNICONGO le 28 juillet 2026 à 16 h 00, a été animée par Mme Séraphine Ekoa autour du thème : « Les 7 piliers d'une entreprise durable ».

Cette ultime rencontre a permis de consolider les acquis des participantes, de favoriser les échanges d'expériences et de mettre en lumière les progrès réalisés tout au long du programme. Au terme de cette cohorte, plusieurs projets ont connu une évolution remarquable grâce à l'engagement des mentors. Parmi les réussites les plus inspirantes figure celle de Mme Angely Gred Loussakou Balbouth, fondatrice d'EDEN Cosmétique, une entreprise spécialisée dans le bien-être et la santé, notamment à travers la fabrication de serviettes hygiéniques, de liquides vaisselle et de gels douche. Accompagnée par ses mentors, M. Milane Parker et Mme Elena Missetete, elle a su structurer son projet, renforcer son positionnement et accroître sa visibilité.

Son parcours illustre parfaitement l'impact concret du mentorat entrepreneurial. EDEN Cosmétique s'est distinguée tant au niveau national qu'international en remportant plusieurs distinctions majeures. L'entreprise a notamment obtenu la 1^{re} place nationale au concours « Afrique Innovante », accompagnée du Prix de l'OAPI (Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle), récompensant son innovation,

la qualité de ses formulations et la valorisation du savoir-faire congolais. Elle a également reçu le Prix de l'Art Cosmétique – Culture Awards DRC à Kinshasa, consacrant son excellence dans le domaine de la cosmétique naturelle. À l'international, EDEN Cosmétique a fièrement représenté la République du Congo en Algérie, où elle s'est vu décerner le prix spécial du projet à caractère social en Afrique, saluant son impact en matière d'autonomisation des femmes et de développement communautaire. À l'issue de cette immersion, sa fondatrice a également obtenu un Certificat de fin de formation en compétitivité internationale, attestant de la conformité de ses pratiques aux exigences des marchés internationaux.

À travers le programme « Basi na Biso », UNICONGO réaffirme son engagement en faveur de l'entrepreneuriat féminin, de l'innovation et de la création d'entreprises durables, contribuant ainsi au développement économique et social de la République du Congo. ■



ILS NOUS ONT REJOINTS

FÉDÉRATION BTP

EIFFAGE CONGO

Société de construction

FÉDÉRATION SPL

AGENCE AMBITION

Communication - Formation

PRESCO SERVICES

Prestation de services, mise à disposition
du personnel

SITRAD CONGO

Mise à disposition du personnel

FÉDÉRATION TIC

EMITEK

Transformation digitale

CONSOLIDEZ VOTRE POSITION SUR LE MARCHÉ AVEC L'ASSURANCE CAUTION DE L'AFRICAIN DES ASSURANCES CONGO



**AAC, L'ASSUREUR
CAUTION QUI
GARANTIT LA RÉUSSITE
DE VOS PROJETS**

AAC
Caution

AOA
ASSURANCES
Le sens de l'engagement

Membre du réseau
globus 

POINTE NOIRE

En face de la station SNPC-D, près de l'hôtel ELAÏS, avenue
Charles de Gaulle, immeuble LINCOLN IMMOCO

BRAZZAVILLE

Entre l'hôtel Radisson et le Trésor Public, en bordure
du fleuve, en face de l'hôtel KEMPINSKI

CONTACT

Tél. : (+242) 06 581 34 34 / 06 581 19 19 | Email : infos@assurances-aac.com